



COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du 12 Décembre 2018

COMPTE-RENDU

Suite à la convocation en date du 04 décembre 2018, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mercredi 12 décembre 2018 à 17 heures, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean Rémy KERVARREC, Mme Gisèle GUILBART, M. François LE LOUER, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART.

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT Mme Kaourintine HULAUD, Mme Armelle NICOLAS, Mme Marie-Annick MARTIN.

En préambule, M. Le Président présente l'ordre du jour de la séance comportant plusieurs sujets importants et propose de débiter par un point de situation sur le projet de site et la société hippique nationale. En effet, sur ce dernier point, il convient de définir un plan de communication et de requérir l'aval et le quitus du comité syndical avant l'assemblée générale de la SHN qui a lieu le vendredi 21 décembre prochain.

1 - POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DE SITE ET SUR LA SOCIETE HIPPIQUE NATIONALE

M. Jean-Marc BAUMIER précise que la note d'intention transmise à l'appui de la convocation de la présente réunion, a été présentée et débattue en Bureau syndical puisque désormais chaque comité syndical est précédé d'une réunion du Bureau rassemblant des représentants élus et techniciens de chacune des collectivités. Il s'est réuni le 20 novembre dernier afin de préparer ce comité syndical et plus particulièrement cette note qui a été transmise à l'ensemble des collectivités. Il est proposé d'échanger sur les grands axes de cette note au travers de la présentation d'un diaporama synthétique.

Pour débiter, il souhaite évoquer le sujet relatif à la situation de la SHN, qui a fait grand bruit dans la presse et dont la traduction ne reflète pas la réalité. Après concertation avec Le Président et pour éviter toutes polémiques, il a été décidé de ne pas réagir aux propos tenus par la presse et de privilégier une communication commune avec la SHN, claire et cohérente.

Le fonctionnement de la SHN d'Hennebont est adossé à une convention dont la date d'expiration est le 31 décembre 2019. Aussi, depuis plusieurs années des rencontres sont régulièrement organisées avec le club pour anticiper cette échéance et faire en sorte que la SHN trouve, dans le contexte du Haras, une posture prospective qui lui permette de participer davantage qu'elle ne le faisait à l'économie globale du site. En effet, les termes de la convention étaient particulièrement favorables au club.

D'une part, cette évolution s'avère nécessaire afin d'éviter tout grief pour concurrence déloyale en favorisant le développement d'une activité aux frais des collectivités, et d'autre part, parce que le syndicat mixte, dans l'équilibre budgétaire qui est le sien, a besoin d'avoir des recettes et des revenus plus conséquents sur ce volet-là.

Aussi, il convenait d'engager une réflexion quant à la forme envisageable d'une reconduction de la convention avec la SHN, au vu des difficultés financières propres au club qui ne permettaient pas à celui-ci d'atteindre l'échéance du 31 décembre 2019. Par conséquent, le Bureau a saisi le syndicat mixte causant maladroitement par la même occasion ces parutions dans la presse.

Dans ce contexte d'incertitude sur l'avenir du club dont la situation se dégrade année après année depuis trois à quatre ans, le syndicat mixte se trouve alors saisi d'une situation d'urgence. Face à cette situation, la Présidente du Club sollicite le soutien du syndicat mixte afin d'envisager un « atterrissage » comptable correct pour l'association, sensible au maintien sur le site d'une partie des activités portées depuis 54 ans.

Pour rappel, la SHN a participé à la construction d'un lieu, d'une réputation, d'une image, notamment par l'organisation de concours et c'est un domaine sur lequel le club a une expertise et une reconnaissance. Il n'était donc pas concevable de tirer un trait sur tout cela mais plutôt de construire une transition permettant au site, à la fois de garder les activités qui garantissent son rayonnement, et parallèlement, assurer au club un « atterrissage » comptable correct.

Les différents échanges amènent à considérer, pour le futur, le maintien de trois axes concordant avec le projet de site du syndicat mixte permettant de conserver l'instruction et une activité équestre soutenue sur le site. Le premier axe concerne l'initiation et l'instruction poney avec la volonté de qualifier cette instruction jusqu'à un niveau qui n'existe plus sur le site aujourd'hui, mais également de permettre l'accès à l'équitation au plus grand nombre car c'est également le rôle d'une structure équestre de faire de cette pratique une pratique démocratisée, populaire plutôt qu'élitiste.

Le second axe concerne le maintien d'un service aux propriétaires de chevaux, activité génératrice de résultats financiers positifs. Une rencontre organisée avec les propriétaires a permis de recueillir leurs attentes qui diffèrent les uns des autres en fonction de leurs pratiques et de leurs chevaux. A ce jour, dix-huit chevaux sont hébergés sur le site (12 propriétaires). L'objectif est de pouvoir répondre à la grande majorité de ces attentes avec un accompagnement adapté aux besoins et de s'assurer de leur satisfaction. Sur ce volet, il n'est fait état d'aucune crainte et objection de la part des propriétaires.

Enfin, le troisième axe concerne le maintien des concours puisqu'ils contribuent au rayonnement du site. Ce sont 6 500 engagés qui ont participé aux différents concours organisés tout au long de l'année avec en point d'orgue la semaine hippique du mois de juillet, mais aussi bien d'autres événements qui offrent depuis quelques années, une proposition de compétitions aux équitants qui va au-delà des traditionnels concours de saut d'obstacles ou de dressage. Il s'agit par exemple de l'accueil des concours d'équitation de travail et d'attelage qui constitue en outre un rendez-vous régional important et suivi.

Il subsiste une réelle ambition d'élargir ce volet à des manifestations qui seront portées soit par le syndicat mixte, soit celui-ci se positionnera comme prestataire de supports logistiques à l'instar de Lamballe avec le parc équestre, ou bien par d'autres structures externes.

Il pourrait être envisagé dans le futur que le petit club du secteur ne bénéficiant pas de structures nécessaires à l'organisation de concours d'envergure, souhaite le réaliser sur ce site de manière à attirer plus grand nombre d'engagés, à récolter des recettes de buvettes plus conséquentes, et aussi, exhausser son travail d'instruction dans un cadre valorisant.

Afin d'éclairer ces réflexions et dégager des éléments précis d'aide à la décision dans la perspective du vote d'un budget supplémentaire en cours d'année si le transfert de ces activités était acté par le syndicat mixte, il a été fait le choix de s'adosser à deux entités. La première est le cabinet comptable « Equicer », spécialisé dans les activités équestres, maîtrisant parfaitement les ratios à atteindre et réaliser pour qu'une activité soit viable. La seconde est le centre de gestion du Morbihan qui accompagne les collectivités dans différents domaines tels que le juridique et les ressources humaines. La mission qui lui est confiée est l'accompagnement inhérent au transfert éventuel de personnels de droit privé vers une structure publique qu'est le syndicat mixte, et plus largement de retrouver une certaine clarté dans l'organisation des ressources humaines du syndicat mixte qui depuis sa création, n'a jamais eu de salariés en propre. En effet, il est administré soit par des agents mis à disposition, soit par le biais de conventions de prestations de services. Toutefois, au regard du développement du syndicat mixte et des projets d'envergure qu'il porte, il y a une volonté de clarifier cette posture.

La réflexion menée s'orienterait vers un transfert des activités d'instruction et des activités de services aux propriétaires, voire une partie des activités de concours, avec le transfert d'une partie du personnel de la SHN (cf projet d'organigramme diapositive n° 5 du diaporama ci-annexé). Le recrutement d'un coordonnateur d'exploitation prévu et sollicité dans le cadre du projet de site et de l'augmentation des participations fin 2018, aurait pour mission de chapeauter au quotidien, sur le terrain, toutes les équipes en charge de l'entretien des espaces verts ou de la petite maintenance quotidienne des aires équestres et des écuries. Il est projeté trois, voire quatre personnes, pour assurer les activités équestres, qui seraient intégrées de la SHN : la secrétaire-comptable, une ou deux monitrice(s) ainsi que le palefrenier. Depuis plusieurs années, l'activité de la SHN présente un compte de résultat qui se dégrade. Le départ de l'instructeur historique, une instabilité des ressources humaines, un management aléatoire... ont fait reculer le nombre d'adhérents et dégrader la situation financière du club.

Un travail préparatoire sera élaboré pour convenir des mesures à prendre dans le cadre de la gestion directe par le syndicat mixte. En outre, la question de la reprise du personnel doit être posée au regard des équilibres et des objectifs. Le travail en vacation serait alors maintenu, sous la forme de prestation de services, avec l'institutrice actuelle.

Il indique avoir reçu l'ensemble du personnel de l'association afin d'échanger sur leurs intentions car il y avait de leur part une véritable attente d'un changement profond depuis déjà 2 ans. C'est donc plutôt un soulagement pour eux de constater le soutien du syndicat mixte.

Nicolas LEVAVASSEUR, qui à l'origine avait été mis à disposition par Lorient Agglomération pour tout l'entretien du patrimoine du site, la grosse maintenance et les projets de développement, avait été amené à prendre au quotidien la coordination globale des activités, il est maintenant recentré sur son savoir-faire et son expertise en matière de suivi de développement patrimonial qui constitue un volet très important du site compte-tenu de l'étendu de ce patrimoine et des projets à venir. Par conséquent, la coordination de terrain sera confiée à quelqu'un d'autre.

Désormais, il est attendu du comité syndical, de définir la ligne de conduite à tenir vis-à-vis de la SHN dont l'assemblée générale se tient le 21 décembre 2018 et à laquelle le syndicat mixte sera présent et devra clarifier sa position.

Par la suite, le comité syndical aura à voter son budget pour 2019, dans les deux mois qui suivent le débat d'orientations budgétaires, soit au plus tard le 12 février 2019.

La restitution des travaux engagés par le centre de gestion et Equicer permettra de présenter en Bureau au printemps 2019, des éléments de situation et d'orientation sur les reprises d'activités. L'objectif est de permettre au comité syndical de pouvoir valider, au mois de juin, le schéma organisationnel définitif avec les nouvelles activités du syndicat mixte et vraisemblablement voter un budget supplémentaire qui intégrera les dépenses et recettes de ces nouvelles activités. Il tient à préciser que ce projet est construit avec le souci, non seulement de ne pas dégrader les ratios actuels mais de les améliorer. Bien conscient de l'effort que les collectivités ont eu à faire sur l'année 2018, il n'est pas question de revenir vers elles pour alimenter le fonctionnement, ce ne sera pas le cas. Les marges de manœuvre que le syndicat pourra trouver seront issues soit du résultat de ces nouvelles activités, soit du résultat des activités qui naîtront des investissements qui seront réalisés dans les années à venir.

L'année comptable du club se clôturant au 31 août 2019, le transfert des activités et par conséquent des charges de personnel pourraient intervenir à la date du 1^{er} septembre 2019.

M. Le Président précise qu'il faudra convenir, dans un second temps, des modalités de communication sur ce dossier compte-tenu de l'anxiété générée par un article de presse en particulier. Les journalistes ont trouvé la possibilité de faire une photo sans qu'il y ait une tête de cheval qui dépasse d'un box.

Mme Marie-Annick LE BELLER précise avoir été surprise par cette publication informant de la décision prise à l'égard de la SHN, motivée par la nécessité de libérer les espaces en vue des travaux à engager. Cette décision va à l'encontre de ce qui était prévu à l'origine, à savoir un appel d'offres auquel l'association aurait pu répondre. Elle se dit également étonnée des problèmes financiers de la SHN et émet certaines réserves sur ce point car elle côtoie, en extérieur, la société hippique. Même si un déclin est constaté depuis quelques années, il serait intéressant de connaître la situation exacte de ses finances par rapport à un déficit éventuel.

M. Jean-Marc BEAUMIER indique que la dégradation de la situation financière est réelle puisque l'association alerte sur le fait qu'elle n'est même pas en mesure d'acheter la paille pour les chevaux.

Mme Marie-Annick LE BELLER souligne qu'il serait bon de disposer d'un état prévisionnel de l'année à venir afin de pouvoir se projeter, sachant qu'au regard de ce qu'elle entend, elle s'interroge sur l'organisation à venir des concours si comme évoqué, certains étaient confiés à des organismes extérieurs.

M. Le Président souhaite reclarifier le débat. Tout d'abord, la communication qui a été établie, de manière erronée, l'a été par la SHN, le syndicat mixte n'avait aucun intérêt à alerter la presse. Cette communication s'est faite par des gens mal attentionnés qui ne sont peut-être même pas membres du Bureau de l'association. La première conséquence a été la non-réinscription d'adhérents.

Mme Marie-Annick LE BELLER précise que cela a également entraîné le départ d'un certain nombre de propriétaires.

M. Le Président indique que depuis deux mois la situation s'est accélérée, il s'interroge donc sur la date des derniers échanges de Mme LE BELLER avec la Présidente de la SHN.

Mme Marie-Annick LE BELLER lui répond qu'ils datent d'avant l'été.

M. Le Président affirme que le contexte n'est plus du tout le même. Pour avoir assisté à quelques réunions, notamment celle avec les propriétaires ou la dernière réunion avec le Bureau, le problème était posé. Il souhaite revenir sur le point de la mise en concurrence. La non-mise en concurrence est liée, pour partie, sur le fait de ne pouvoir contractualiser sur une durée suffisamment longue avec un partenaire qui ne serait pas en mesure de garantir ses prestations au regard des incertitudes du calendrier des prochains travaux. Pour illustrer son propos, il évoque les expériences vécues comme celles des travaux du parc des expositions ou bien encore sur la patinoire du Scorff qui ont entraîné des conséquences importantes sur le compte d'exploitation du délégataire, générant de surcroît des indemnités de compensation au délégant. Pour ces raisons, il lui paraissait inenvisageable d'engager une consultation de mise en concurrence alors que le syndicat mixte n'était pas en mesure de définir les installations pouvant être mises à disposition, en termes d'accessibilité, de sanitaires etc...

Mme Claudine CORPART convient qu'il n'est pas possible de s'engager avec un délégataire dans les conditions actuelles.

M. Jean-Marc BEAUMIER indique rencontrer les membres du Bureau de la SHN une fois par quinzaine et les salariés toutes les semaines depuis environ deux mois. Il confirme que le syndicat mixte est contraint de construire cette transition. Il n'y a pas d'antagonisme, à ce jour, entre le point de vue de la SHN et celui du syndicat mixte, il pense même que les orientations proposées dans la présente note pourraient être validées mot pour mot par la SHN. Aussi, dans le contexte particulier d'un futur transfert d'activité, un quitus est nécessaire afin que la puissance publique, au travers des différentes collectivités, intervienne y compris financièrement, pour permettre ce transfert dans les meilleures conditions. Cela passe par exemple par une exonération possible de loyer pour la SHN en 2019. La question peut être posée : « Pourquoi aider cette association plus qu'une autre ? » Le syndicat mixte pourrait dire qu'il ne lui revient pas de gérer cette situation mais il craint qu'au fil des mois, la situation du club se dégrade encore et que la reprise des activités devienne très compliquée.

M. Jean-Rémi KERVARREC souhaite faire référence à l'ordre du jour de la présente séance dont un des points importants est le débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget qui se fera dans deux mois, car il lui semble que la situation de la SHN a un impact sur le budget du syndicat mixte. Aussi, il convient ne pas avoir de connaissances du contexte financier de la SHN, et souhaiterait donc disposer du dernier bilan de l'association qui a dû être établi en août 2018, et éventuellement le précédent, afin d'apprécier la situation et notamment l'importance du possible déficit. En effet, ces informations lui semblent précieuses afin d'évaluer l'impact des éventuels transferts dont les modalités viennent d'être exposées. Ces informations chiffrées, il veut parler bien sûr des grandes masses, permettraient d'évaluer et de décider ou pas, de la

posture à adopter quant au vote du budget du syndicat mixte. Cette démarche lui paraît indispensable.

M. Jean-Marc BEAUMIER précise que les événements se sont enchaînés très rapidement, entre les premières réunions, les articles de presse et la situation actuelle. Un travail de co-construction est engagé conjointement avec le cabinet comptable « Equicer », la présidente de la SHN et le syndicat mixte, sur la base de l'analyse des bilans des trois dernières années du club. Il résulte un déficit annuel de fonctionnement d'environ 30 000 € avec une trésorerie qui jusqu'à présent a permis de l'absorber.

M. Jean-Rémi KERVARREC constate que le fonctionnement du club était donc assuré jusqu'à ce jour grâce à la réserve, qui n'existe plus, par conséquent il s'interroge sur les raisons de cette dégradation des résultats et depuis quel moment.

M. Marie-Annick LE BELLER souligne l'importance d'établir un prévisionnel permettant de dégager les perspectives envisageables.

M. Jean-Marc BEAUMIER assure qu'il est en cours d'élaboration. Une restitution du travail mené sera faite au printemps, avec une présentation des comptes et éventuellement une analyse des anciens bilans pour une meilleure information. Il pourrait être envisagé de solliciter la présence de la présidente de la SHN afin qu'elle apporte ses explications sur la manière dont la situation s'est dégradée car il n'y a jamais qu'une seule raison, peut-être un contexte, probablement de mauvaises orientations prises et le départ d'un instructeur qui a ouvert son club à côté. Dans le fonctionnement d'un centre équestre, l'instructeur incarne l'esprit et l'image de celui-ci, par conséquent l'activité repose beaucoup sur la personnalité de son instructeur et sur ses résultats, sa capacité à sortir « de bons chevaux et cavaliers », ce qui était le cas depuis 28 ans avec Olivier LEMOINE, la transition s'est avérée compliquée. En effet, il y en a eu un nouveau, puis un autre, puis un troisième, donc finalement le message auprès des adhérents n'était plus très clair. De plus, la concurrence s'est structurée et densifiée avec pour effet de « siphonner » la SHN. La mauvaise adéquation des recettes et des moyens est sûrement la conséquence de la dégradation des résultats.

Mme Marie-Annick LE BELLER rappelle la programmation des championnats de Bretagne inscrits au calendrier du mois d'avril et la forte concurrence qui subsiste entre les clubs. Elle constate que certains de ceux-ci veulent « enterrer » la SHN. En tant qu'organisatrice elle-même de concours, elle sait qu'ils sont un vecteur financier intéressant, certes il faut aller chercher les dotations mais ils restent un apport financier non négligeable pour un club. Il faudra donc y porter attention dans le bilan financier de la SHN. Elle revient sur la question de l'organisation des concours par des clubs extérieurs auxquels le syndicat mixte mettrait à disposition ses structures alors que le calendrier des concours pour 2019 est déjà fixé, et se demande comment cette nouvelle organisation peut-elle être envisagée. Les recettes des grands concours resteront-elles au syndicat mixte car sinon ce serait un sacré manque à gagner. Concernant la location des structures par la SHN, même si le loyer n'était pas élevé il constituait une rentrée d'argent, par conséquent des recettes en moins. Elle s'interroge sur le prévisionnel à long terme.

M. Le Président précise que le travail en cours d'élaboration doit se faire « brique par brique » sur la notion d'instruction. L'accent sera mis dans un premier temps sur les juniors, le maintien de l'instruction adulte est en questionnement, ce qui ne veut pas dire qu'il ne se fera pas mais ce n'est pas l'objectif immédiat. Concernant les activités d'initiation, d'autres questions peuvent se poser comme par exemple l'éventuelle application des quotients familiaux par la ville d'Hennebont afin de favoriser l'accès à cette discipline. Concernant l'organisation des concours sur le site, il y a une logique évidente, historique et d'intérêt réel d'avoir des concours de saut d'obstacles, néanmoins, il sera nécessaire d'engager une réflexion avec des arbitrages sur de potentiels aménagements afin d'organiser des concours de cross, des concours d'attelage, des équitrails et bien d'autres disciplines. Il convient de montrer que ce lieu ne sera jamais un parc public mais un lieu d'activités sportives. Il faudra donc arrêter un calendrier conformément à celui des ligues et de la fédération. La SHN peut se poser la question du maintien du statut associatif d'organisateur de concours. La position défendue par la SHN est : « Nous organisons des concours parce que nous proposons des cours pour adultes auxquels participaient des propriétaires intéressés par les concours sur place... ». De plus, est-ce que demain les parents des enfants en cours juniors seront prêts à s'investir dans le bénévolat, car la diminution de l'engagement associatif est une difficulté réelle aujourd'hui. L'objectif du projet de site est de

conserver les trois axes présentés, de disposer d'un lieu adapté où les investissements et la rentabilité permettront de pérenniser le site sans recourir constamment au soutien des collectivités. Pour rappel, le contexte historique des investissements des Haras nationaux et de l'IFCE ne répondaient à aucune logique économique. Il faut donc trouver cet équilibre.

M. Jean-Marc BEAUMIER observe le focus mis sur cette activité, la problématique repose sur la manière d'intégrer ce volet dans un projet de site qui n'a pas une vocation municipale mais régionale. Aussi, sur la base des activités qu'il faut maintenir, comment par exemple développer progressivement l'instruction poney vers le sport étude en lien avec l'Education nationale et la Fédération française d'équitation. Ce sont donc des éléments de développement de cet ordre-là qui permettront de s'appuyer sur l'existant et de l'amener à se développer dans le cadre des objectifs du projet de site du syndicat mixte. Il ne s'agit pas de reprendre un centre équestre pour reprendre un centre équestre.

Mme Gisèle GUILBART fait référence à la question posée précédemment relative au soutien apporté à la SHN : « Pourquoi eux plutôt que d'autres ? » et se demande si la raison est liée à l'historique du site.

M. Jean-Marc BEAUMIER pense que stratégiquement le syndicat mixte doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture des activités telle que l'instruction ou de services car les propriétaires sont de futurs potentiels clients sur les modules de formation qu'il est prévu de développer avec l'intervention « d'experts extérieurs » sur différents sujets qui peuvent intéresser les propriétaires de chevaux pour affiner leur pratique. Il serait dommage de tirer un trait sur une activité qui malgré tout est historique sur le site pour avoir à tout reconstruire ex nihilo.

Mme Gisèle GUILBART demande si le syndicat mixte a la possibilité d'intervenir sans se mettre en danger.

M. Le PRESIDENT indique qu'au niveau de l'activité équitation les ratios de rentabilité sont de 120 élèves pour payer un instructeur à temps plein, donc à priori sur les trois activités en question : l'instruction, les chevaux de propriétaires et l'organisation de concours, elles sont excédentaires, aussi la question d'équilibre de fonctionnement est par nature résolue au vu de ces ratios. La seconde question sur lequel le rapport économique est très important porte sur la part qui pourrait être prise sur les investissements à venir, en quoi et comment les résultats bénéficiaires de fonctionnement dans ces trois domaines vont permettre d'amortir les investissements qui seront réalisés sur la carrière et autres infrastructures, participer à la maintenance, à la qualité et au développement du site. Pour conclure, il propose à l'ensemble des membres présents, après leur accord, de faire suivre la note d'intention à la Présidente de la SHN. Il précise que M. Beaumier rencontrera demain, dans le cadre d'une réunion de travail, le bureau. Il souhaiterait qu'une synthèse de ce document soit connue de la presse locale qui pourrait être présente ce soir puisque que les séances du comité syndical sont des assemblées publiques. Il juge bon que des éléments soient communiqués avant l'assemblée générale de la SHN qui se réunit le 21 décembre prochain à laquelle M. Beaumier et lui-même seront présents.

Mme COPART informe d'un article paru dans la presse ce jour faisant état de ces prochaines réunions.

Mme Gisèle GUILBART revient sur la question de la situation financière de l'association et demande si l'on connaît les raisons qui ont causé ce déficit.

M. Le PRESIDENT précise que la perte des adhérents en est la principale cause due aux divers changements d'instructeurs.

Mme Marie-Annick LE BELLER ajoute que les niveaux d'enseignement actuels ne sont plus à la hauteur.

M. Jean-Rémi KERVARREC indique que les charges de personnel influent souvent lourdement les comptes d'exploitation, elles sont peut-être justifiées mais un élément important à analyser.

»♦♦♦♦♦«

2 -APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 MAI 2018

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'année 2018 a permis d'aboutir dans les échanges portant sur la revalorisation des participations des collectivités et EPCI membres, dotant ainsi le Syndicat Mixte d'un budget de fonctionnement lui permettant de faire face à ses missions. De nouveaux statuts sont en conséquence proposés au vote du Comité Syndical lors de la séance du 12 décembre 2018.

Le Syndicat Mixte a poursuivi la conduite et la structuration du projet de site tout en menant les études et les actions programmées.

La réflexion portant sur la réorganisation des infrastructures équestres a abouti à la proposition d'un préprogramme et d'une estimation chiffrée de l'investissement à hauteur de 3 millions d'euros.

Cette étude se poursuit par la rédaction d'un programme qui permettra d'affiner ce chiffrage, de phaser et d'arbitrer sur les actions prioritaires à porter.

Un schéma directeur sur le patrimoine du site a été confié au cabinet Gheco. En lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, ces orientations permettent une conduite du projet tenant compte des contraintes urbanistiques.

Un Comité de site a été réuni le 2 octobre 2018, réunissant les 4 Présidents des collectivités et EPCI membres ou leurs représentants. Cet organe stratégique permet de débattre et d'orienter les axes de développement et d'actions du site.

La rentrée 2018 a été marquée par des échanges très réguliers avec la Société Hippique Nationale dont la convention d'occupation précaire qui la lie au Syndicat Mixte arrive à terme le 31 décembre 2019. Dans la droite ligne de sa stratégie, le Syndicat Mixte étudiera en 2019 la faisabilité d'une gestion directe de certaines des activités de la SHN (poney club, écurie de propriétaires...) tout en accompagnant le club dans cette transition. Le Bureau de la SHN fait état en effet d'une situation financière tendue ne lui permettant plus d'assurer ses missions.

Le Syndicat Mixte étudie ainsi actuellement avec l'expertise d'un cabinet comptable spécialisé dans le suivi d'activités équestre et du Centre de Gestion 56, les modalités d'un transfert éventuel d'une partie des activités et des personnels de la SHN à l'horizon du 1^{er} septembre 2019. Les conclusions seront présentées au Comité Syndical en février 2019.

Dans cette attente, le budget qui sera proposé au vote en février 2019 n'intégrera pas les incidences financières liées à ces éventuelles nouvelles activités.

Le montant des nouvelles participations et des recettes propres supérieures à celles prévues initialement permettent une reprise d'excédent de fonctionnement 2018 de l'ordre de 250 000 € (à affiner après la clôture de l'exercice). La section d'investissement sera auto-financée sans recours à l'emprunt grâce aux dotations aux amortissements (de l'ordre de 150 K€) et d'un excédent d'investissement reporté de l'ordre de 150 000 € (à affiner après la clôture de l'exercice). Le Syndicat Mixte prévoit donc de mettre notamment en œuvre les actions et travaux suivants :

- Lancement marché AMO sur la restauration de l'écurie 7 (audit, préconisations, chiffrages),
- Lancement marché AMO sur la réfection du portail dit de l'Etang,
- Réalisation d'un rond de travail couvert,
- Aménagements écurie 6 (écurie poney) et écurie 5,
- Travaux de peinture écurie 2 intérieur et boxes,
- Acquisition d'un outil motorisé de type bobcat utilisé notamment pour le curage de boxes,
- Création de paddocks et clôtures sur la parcelle de l'Hermitage,
- Installation d'un éclairage et d'un balisage des carrières,
- Achat de matériels divers et outillages,
- .../...

Le Budget prévisionnel tiendra également compte du recrutement d'un coordinateur de site, tel que cela avait été présenté lors des discussions relatives à l'augmentation des participations, afin d'assurer les missions d'encadrement et d'organisation des actions quotidiennes de terrain. Cela permettra un suivi des missions d'entretien, d'organisation logistique et technique et de recentrer les fonctions du responsable technique sur l'entretien patrimonial et les enjeux architecturaux liés au projet de site (plan patrimonial, réorganisation des infrastructures équestres...).

Un budget supplémentaire sera proposé au vote courant de l'année 2019. Il tiendra compte du transfert éventuel des nouvelles activités et de certains personnels de la SHN.



En conclusion de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires 2019, M. Le PRESIDENT note le souhait des membres du syndicat d'avoir une connaissance précise du budget de la SHN sur les trois derniers exercices.

M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle l'engagement pris auprès des salariés de la SHN, de revenir vers eux à l'échéance du 15 mars 2019, afin de leur communiquer le cadre précis d'un éventuel transfert, en termes des fiches de postes, des modalités du transfert de leur statut actuel vers un nouveau statut afin qu'ils puissent prendre leur décision. De la même manière, l'idée étant d'arriver courant avril avec une vision claire des conditions de reprise de cette activité et surtout des conditions d'une gestion équilibrée de ces activités en vue d'une présentation au Bureau puis au Comité syndical afin de pouvoir rapidement communiquer sur la rentrée 2019.

Mme Karine BELLEC a bien entendu ce qui a été dit de ne pas faire de ce lieu qu'un lieu de sport mais de mettre en avant le projet de site et la nécessité d'un équilibre économique car elle estime que c'est de la responsabilité du comité syndical de définir le modèle économique idéal car c'est au regard de ce projet que les collectivités confirmeront leur soutien.

M. LE PRESIDENT partage tout à fait ce point de vue. Il ne faut pas que le dossier « SHN » prédomine les projets de ce site, certes c'est un volet socialement important mais ce site a bien d'autres finalités que celui-là. Toutefois, il se pose certaines questions comme celle du devenir du laboratoire avec l'insémination et la congélation, qui est éventuellement une idée économique à part entière. Il faut bien avoir en tête que le syndicat mixte défend un site et son animation, que sur les filières « cheval » il y a aussi d'autres partenaires.

M. Jean-Marc BEAUMIER confirme qu'il est très important de respecter les lignes directives fixées par le Comité de site, de garder en tête le périmètre des participations actuelles et de veiller à le maintenir à ce niveau, et à chaque fois qu'il est décidé de développer une nouvelle activité de s'assurer de sa viabilité. Il est essentiel de miser sur la multi-activité du site afin de garantir son équilibre financier.

M. Alain LE QUELLEC précise que si la Région et le Département ont confirmé leur soutien c'est parce qu'il y a un projet global cohérent.

M. Jean-Marc BEAUMIER invite M. LE QUERREC a présenté rapidement les projets du GIP pour l'année à venir.

M. Alain LE QUELLEC indique une augmentation entre 20 et 30 % de la reproduction ce qui signifie, compte tenu de la situation économique, que le bilan du GIP sera bon pour cette année, mais, dans un même temps il va falloir réfléchir à l'avenir du GIP et la reproduction car son existence expire en 2020. Aussi, 2019 sera une année de discussions sur la future forme de ce groupement. Il assure défendre la présence de la reproduction sur le site d'Hennebont et conseille de profiter de cette bonne dynamique économique pour construire « cette brique » de la reproduction sur ce site, avec par exemple des échanges sur d'éventuels mutualisation de personnels.

M. Le PRESIDENT attire l'attention sur la page 3 de la note d'intention qui résume toutes les fonctionnalités envisageables sur ce site : l'accès à l'équitation au plus grand nombre, la formation, le service aux propriétaires de chevaux, la valorisation touristique et culturelle, le soutien à la préservation de la race Bretonne, le développement du cheval utile, l'équithérapie,

la médiation animale, l'organisation de concours etc... L'objectif est de s'appuyer sur le potentiel de ce site afin que chacun de ces axes prennent de l'importance.

M. Jean-Rémi KERVARREC partage le point de vue que le développement de chacun de ces volets doit profiter aux autres.

M. Le PRESIDENT précise que si le syndicat mixte est amené à perdre financièrement sur une opération mal équilibrée, cela sera par choix avec une stratégie de développement en aval, il n'est pas possible d'affirmer que chaque activité organisée sur le site doit être, par définition, équilibrée.

Mme Karine BELLEC souligne l'importance au travers la communication, de rappeler tout le travail réalisé depuis 2016 car elle-même n'est pas élue depuis très longtemps au sein du syndicat mixte mais constate l'importance du travail mené et l'évolution du projet global du site. A ce titre, lors des prochaines rencontres avec la SHN il paraît vertueux de leur rappeler leur positionnement dans le projet du site.

M. Le PRESIDENT admet qu'il serait judicieux de rappeler à la SHN qu'elle représente une des composantes sur l'ensemble du projet.

M. Jean-Marc BEAUMIER convient qu'il ne faut pas masquer les enjeux du syndicat mixte, les investissements et le développement global du site à venir.



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-36, L 2312-1, L 2313-1,

Article unique : **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2019 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - MODIFICATION DES STATUTS

Le site du Haras National d'Hennebont est tourné depuis 160 ans vers des activités multiples autour du cheval : reproduction et identification des chevaux, concours d'élevage, concours équestres, formations et stages équestres, etc.

Dès 1999 avec la création de l'Espace Découverte du Cheval par Lorient Agglomération, les collectivités locales s'engagent sur ce site afin d'y développer des activités touristiques et culturelles.

Cet engagement se renforce en 2007 avec la création du **Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont** composé de la Région Bretagne, du Conseil Départemental du Morbihan, de Lorient Agglomération et de la commune d'Hennebont. Cet outil de gestion reprend dès 2008 les charges d'entretien patrimonial et la coordination des activités du Haras national, propriété de l'Etat.

Depuis 2010, l'IFCE, propriétaire, ne cesse d'y réduire son activité avant de décider, en 2015, de le mettre en vente. Après plusieurs mois d'échanges, le 6 décembre 2016, Lorient Agglomération et la commune d'Hennebont acquièrent le site.

Le Syndicat Mixte, avec lequel Lorient Agglomération a conclu une AOT d'une durée de 50 ans, souhaite s'engager sur un programme de développement ambitieux autour de la thématique du cheval, afin de faire du site du Haras d'Hennebont, avec les différents acteurs qui y pratiquent déjà une activité et ceux qui pourraient s'y installer par la suite, un lieu d'excellence équestre, de renommée nationale. Ces activités, de natures variées, viseront à valoriser les initiatives publiques et privées.

De même, conformément au plan cheval défini par la Région Bretagne et en lien avec le GIP Cheval Breton, le Syndicat Mixte favorisera le maintien d'une sélection et d'une reproduction de la race bretonne sur le site.

Des activités de formation, sportives ou techniques, le soutien au développement touristique et culturel, l'artisanat autour du cheval, des prestations à l'attention des équitants de tous niveaux, etc. sont autant de pistes qui seront étudiées dans le cadre du projet de développement stratégique du site pour assurer au Haras national d'Hennebont une pérennité à travers le cheval et faire écho aux différentes politiques portées par les collectivités membres du Syndicat Mixte.

La mise en œuvre de ce programme, dans lequel les projets portés par Lorient Agglomération et par la commune d'Hennebont s'intègrent et se complètent parfaitement, nécessite une modification des statuts du syndicat mixte, notamment au niveau des participations financières des partenaires.

L'objet du syndicat n'est pas modifié. En revanche, son siège est établi au 15 rue de la Bergerie, les locaux actuels étant mis à disposition du gestionnaire de l'espace découverte du cheval de Lorient Agglomération.

La composition du comité syndical est modifiée pour tenir compte de l'évolution des participations financières des différents membres. Celui-ci se compose de 11 délégués titulaires dont 4 pour la Région Bretagne, 2 pour le Conseil Départemental, 4 pour Lorient Agglomération et 1 pour la commune d'Hennebont. Les délégués suppléants sont en nombre et répartition équivalents.

La présidence du syndicat est assurée par un représentant de Lorient Agglomération eu égard à son implication sur le site (propriété et espace découverte).

Il est proposé la création d'un comité de site constitué des Présidents (ou Maire) des différentes institutions membres du syndicat, qui a vocation à coordonner la stratégie globale de développement de l'ensemble du site du Haras national d'Hennebont, incluant les espaces propriété de Lorient Agglomération et de la commune d'Hennebont.

Enfin, les participations des membres se répartissent de la façon suivante :

- 34,62 % pour la Région Bretagne,
- 34,62 % pour Lorient Agglomération,
- 19,23 % pour le Département du Morbihan,
- 11,53 % pour la Commune d'Hennebont, 20 % sont valorisés au titre de la contribution à l'entretien courant du site par les services techniques communaux, notamment par l'utilisation du cheval utilitaire. Cette contribution fera l'objet d'une convention entre le Syndicat Mixte et la Commune.

Conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont approuvés par arrêté préfectoral du 24 juillet 2013, la procédure de modification des statuts est la suivante :

- le projet de statuts modifiés doit être approuvé par délibération du comité syndical adoptée à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés,
- ce projet doit ensuite être approuvé par délibérations concordantes de tous les membres du syndicat,
- les statuts sont modifiés par arrêté préfectoral.



M. Jean-Marc BEAUMIER rappelle que cette modification des statuts doit également être approuvée dans les différentes instances des collectivités membres du syndicat mixte, aussi il interroge les élus présents afin de s'assurer du vote de ce bordereau par leur collectivité.

Mme Karine BELLEC confirme que ce point est inscrit à la prochaine séance du conseil départemental.

M. Le PRESIDENT alerte Mme CORPART pour que le nécessaire soit fait au sein du conseil municipal d'Hennebont.



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2013 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont,
Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont annexé à la présente délibération,

Article 1 : **APPROUVE** à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LORIENT AGGLOMERATION

Par convention signée le 1^{er} juillet 2008, Lorient Agglomération a mis ses services à disposition du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont pour assurer la mise en œuvre des actions conduites par ce dernier.

Cette mise à disposition s'effectue depuis lors à titre gracieux.

Dans le cadre du nouveau projet de site développé sur le Haras d'Hennebont et de la définition des nouvelles participations des membres du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont, Lorient Agglomération souhaite, dans un souci de transparence et de lisibilité, valoriser la mise à disposition de ses services.

Lorient Agglomération mobilise différentes directions pour assurer la mise en œuvre des projets portés par le syndicat mixte ainsi que le suivi administratif et financier de la structure. Ainsi et de façon non exhaustive, les directions suivantes sont mises à disposition :

- Direction du tourisme et du nautisme,
- Direction des services juridiques (unités des affaires juridiques, des instances et de la commande publique),
- Direction des finances,
- Direction de l'architecture, du patrimoine, de l'énergie et des véhicules.

La mise à disposition est évaluée à 35.000 € par an.

Il est proposé au comité syndical de conclure une nouvelle convention de mise à disposition des services de Lorient Agglomération au profit du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont.



M. Jean-Marc BEAUMIER tient à rappeler que depuis sa création le syndicat mixte est lié par convention aux services de Lorient Agglomération dont l'intérêt était de bénéficier de cette expertise sans avoir à l'intégrer. Toujours dans un souci de clarification, il a été décidé de donner un cadre institutionnel et financier à cette prestation avec une contribution du syndicat.

M. Le PRESIDENT précise que c'est une assurance pour le syndicat mixte de disposer de ces compétences.



LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5721-9 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition des services de Lorient Agglomération au profit du syndicat mixte du Haras national d'Hennebont ci annexé;

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des services de Lorient Agglomération au profit du Syndicat Mixte pour le Haras d'Hennebont, annexée à la présente délibération.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour signer ladite convention et prendre toutes autres mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - VOTE DE TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2019

Le comité syndical est appelé à se prononcer sur les propositions de tarifs ci-jointes, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019.



M. Jean-Marc BEAUMIER indique qu'il est procédé à l'intégration de nouveaux tarifs au fur et à mesure des situations nouvelles auxquelles il faut faire face et pour lesquelles il n'y a pas de tarifs annuels, tout en veillant à une certaine rationalisation.



LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** les tarifs ci-après votés en euros, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - QUESTIONS DIVERSES

M. Le PRESIDENT informe l'assemblée qu'il a été élu Président du Comité des Equidés de Bretagne (CEB) et il tient à éclairer le sens de cette candidature. Le Conseil Régional a besoin d'un organisme, à l'échelon de la Région, pour établir une analyse de la situation des différentes filières sur l'ensemble des sites de chaque département et d'avoir un interlocuteur qui rassemble et permette d'établir le développement du Plan Cheval. Ce comité regroupe les cinq pôles reconnus d'intérêt régional, à savoir Hennebont, Lamballe, Corlay, Dinard et Landivisiau, portant sur l'ensemble des filières en termes d'usage ou d'activités du cheval. L'acceptation de cette nomination ne repose pas sur l'intention de défendre « stricto sensu » les intérêts d'Hennebont, mais c'est une façon d'être présent dans des lieux et des instances. C'est une opportunité pour Hennebont, pour le syndicat mixte, de ne pas avoir uniquement une vision locale, de bien comprendre ce que représente aujourd'hui l'économie du cheval.

M. Alain LE QUELLEC indique être très heureux que M. HARTEREAU ait accepté la présidence du CEB qui réunit toutes les familles du cheval. Toutes les associations qui ambitionnent de jouer un rôle dans le milieu du cheval peuvent adhérer au CEB. Il souligne que la Région n'intervient pas l'élection du président de ce comité mais est très attachée à ce que celui-ci assure un rôle fédérateur. Il tient à préciser qu'il défend les « politiques » car ils ont la culture du consensus et tente de faire travailler tout le monde ensemble.

